



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A54/DIV/9
22 mai 2001

Décisions et liste des résolutions

I. DECISIONS

WHA54(1) Composition de la Commission de Vérification des Pouvoirs

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a nommé une Commission de Vérification des Pouvoirs comprenant les délégués des douze Etats Membres suivants : Autriche, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Jamahiriya arabe libyenne, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Mozambique, Ouganda, Paraguay, République arabe syrienne, et Saint-Kitts-et-Nevis.

(Première séance plénière, 14 mai 2001)

WHA54(2) Composition de la Commission des Désignations

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a élu une Commission des Désignations comprenant les délégués des Etats Membres suivants : Argentine, Belize, Chine, Costa Rica, Croatie, Equateur, Erythrée, Fédération de Russie, France, Gambie, Guinée, Israël, Jordanie, Malte, Népal, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Tchad, Vanuatu et Venezuela, et le Dr Libertina Amathila, Namibie (Président de la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, membre de droit).

(Première séance plénière, 14 mai 2001)

WHA54(3) Election du président et des vice-présidents de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu :

Président : Dr Hong Sun Huot (Cambodge)

Vice-Présidents : Dr A. M. Kasi (Pakistan), Mme M. Argüello (Nicaragua), M. P. J. E. Tapsoba (Burkina Faso), Dr I. B. Zelenkevich (Biélorus), M. Ri Tcheul (République populaire démocratique de Corée).

(Première séance plénière, 14 mai 2001)

WHA54(4) Election du bureau des commissions principales

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu présidents des commissions principales :

Commission A : Professeur S. K. Ogeri (Kenya)

Commission B : M. D. A. Gunnarsson (Islande).

(Première séance plénière, 14 mai 2001)

Les commissions principales ont ultérieurement élu vice-présidents et rapporteurs :

Commission A : Vice-Présidents, Dr M. Fikri (Emirats arabes unis) et Dr C. Otto (Palaos)

Rapporteur, Mme L. Popescu (Roumanie)

Commission B : Vice-Présidents, Dr M. Dahl-Regis (Bahamas) et Dr Pakdee Pothisiri (Thaïlande)

Rapporteur, Dr J. Mandla Kunene (Swaziland).

(Premières séances des Commissions A et B, 15 et 16 mai 2001)

WHA54(5) Constitution du Bureau de l'Assemblée

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu les délégués des dix-sept pays suivants pour faire partie du Bureau de l'Assemblée : Bahreïn, Bhoutan, Bolivie, Chine, Cuba, Dominique, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée-Bissau, Iran (République islamique d'), Japon, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Suède.

(Première séance plénière, 14 mai 2001)

WHA54(6) Adoption de l'ordre du jour

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le Conseil exécutif à sa cent septième session, après avoir supprimé un point et ajouté un point supplémentaire.

(Deuxième séance plénière, 14 mai 2001)

WHA54(7) Vérification des pouvoirs

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a reconnu la validité des pouvoirs présentés par les délégations suivantes : Afghanistan,¹ Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Iles Salomon,¹ Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe.

(Quatrième et huitième séances plénières, 16 et 21 mai 2001)

WHA54(8) Election de Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné les recommandations du Bureau de l'Assemblée,² a élu les Etats suivants comme Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Arabie saoudite, Colombie, Cuba, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Grenade, Kazakhstan, Myanmar, Philippines, République de Corée, et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

(Septième séance plénière, 18 mai 2001)

¹ Pouvoirs acceptés à titre provisoire.

² Document A54/44.

WHA54(9) Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a nommé de nouveau le Dr J. Larivière, délégué du Canada, membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS, et le Dr Shyam P. Bhattarai, délégué du Népal, membre suppléant du Comité, l'un et l'autre pour une période de trois ans.

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a également nommé M. L. Rokovada, délégué des Fidji, membre du Comité, et M. M. Chakalisa, délégué du Botswana, membre suppléant, pour le reste du mandat du Dr L. Malolo et du Dr J. K. W. Mulwa respectivement.

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a en outre nommé le Dr J. K. Gøtrik, délégué du Danemark, membre suppléant du Comité, pour le reste du mandat du Dr E. Krag.

(Huitième séance plénière, 21 mai 2001)

WHA54(10) Rapports du Conseil exécutif sur ses cent sixième et cent septième sessions

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné les rapports du Conseil exécutif sur ses cent sixième¹ et cent septième² sessions, a approuvé les rapports, a félicité le Conseil du travail qu'il avait accompli et a exprimé sa satisfaction du dévouement avec lequel il s'était acquitté des tâches qui lui avaient été confiées. Elle a prié le Président de transmettre les remerciements de l'Assemblée de la Santé en particulier aux membres du Conseil dont le mandat venait à expiration immédiatement après la clôture de l'Assemblée.

(Neuvième séance plénière, 22 mai 2001)

WHA54(11) Choix du pays où se tiendra la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, vu les dispositions de l'article 14 de la Constitution, a décidé que la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait en Suisse.

(Neuvième séance plénière, 22 mai 2001)

¹ Document EB106/2000/REC/1.

² Documents EB107/20001/REC/1 et EB107/2001/REC/2.

II. LISTE DES RESOLUTIONS

WHA54.1	Programme général de travail
WHA54.2	La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant
WHA54.3	Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
WHA54.4	Rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS pour 2000
WHA54.5	Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
WHA54.6	Dispositions spéciales pour le règlement des arriérés de contributions
WHA54.7	Fonds immobilier
WHA54.8	Recettes occasionnelles
WHA54.9	Contribution de la République fédérale de Yougoslavie
WHA54.10	Amplifier l'action contre le VIH/SIDA
WHA54.11	Stratégie pharmaceutique de l'OMS
WHA54.12	Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux
WHA54.13	Renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement
WHA54.14	Sécurité sanitaire mondiale : alerte et action en cas d'épidémie
WHA54.15	Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, et assistance sanitaire à cette population
WHA54.16	Décennie internationale des populations autochtones
WHA54.17	Contributions pour l'exercice 2002-2003
WHA54.18	Transparence de la lutte antitabac
WHA54.19	Schistosomiase et géohelminthiases
WHA54.20	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2002-2003
WHA54.21	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
WHA54.22	Réforme du Conseil exécutif

= = =